

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADÉMIQUE
D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CAC-2020-012

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

POINT 2.1
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CAC EN FORMATION PLÉNIÈRE :
SÉANCE DU 2 MAI 2019

Le Conseil académique (CAC), en sa séance du 1^{er} octobre 2020, sous la présidence de Monsieur Philippe Ellerkamp, Président d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-6-1-III,
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la séance du 2 mai 2019, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil académique : favorable à la majorité (7 abstentions).

Membres composants le conseil : 64
Membres présents (34) ou suppléés (19) : 53
Membres absents et non suppléés : 11

Avignon, le 1^{er} octobre 2020,

Le Président d'Avignon Université



Philippe ELLERKAMP



Service des affaires générales
et institutionnelles

Affaire suivie par
Philippe ELLERKAMP

Téléphone
+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel
sagi@univ-avignon.fr

Transmise au Recteur de région académique, Chancelier des universités, le

03 NOV. 2020